

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Hauts-de-France
268, boulevard Clémenceau
59700 Marcq-en-Barœul
03 20 82 79 67
hautsdefrance@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

COMMUNE DE CONDETTE

28 rue de la Marne
62360 Condette

ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DE L'ÉGLISE DE CONDETTE (AVEC)

► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

L'église de Condette

Pas-de-Calais

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Condette - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

► Mobilisons-nous pour la restauration de l'église de Condette !

◆◆ LE PROJET

L'église Saint-Martin de Condette est en danger et il y a urgence !...Edifice très symbolique du « village », construit sur les ruines de l'église romane primitive, et sur le site d'une nécropole mérovingienne, mise à jour en 1875, elle est constituée, dans sa partie la plus ancienne, par le chœur, le transept et la chapelle seigneuriale, qui sont considérés comme un très bel exemple de l'architecture religieuse du Moyen Âge.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint-Martin de Condette est souffrante. Les ans et les intempéries en sont la cause. La toiture, les vitraux, les statues et même le cimetière où sont inhumés l'Abbé Bouly, mais aussi, John Whitley, fondateur de la station d'Hardelot, le Colonel Guy, père de la célèbre compositrice et pianiste, Helen Guy, dite Guy d'Hardelot, un grognard de l'Empire, méritent une réfection. Dès 2019, dans le cadre d'une convention, une opération de collecte a été mise en place, en partenariat avec la commune et l'association l'AVEC afin de recueillir des fonds permettant de restaurer l'édifice. L'association l'AVEC n'a pas vocation à recevoir des dons, mais seulement les

cotisations de ses membres. Si vous souhaitez apporter votre aide à l'AVEC, vous pouvez contacter Madame Monique Longuet, Présidente de l'AVEC, « Restauration de l'Eglise Saint-Martin », Mairie de Condette, 28, rue de la Marne, 62360 Condette

Montant des travaux	449 000€ TTC
Objectif de collecte	20 000€
Début des travaux	Décembre 2022

Crédit photos © Commune de Condette / AVEC / Fondation du patrimoine



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église de Condette

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/88141

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église de Condette

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre